

JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNÉEGANS**
Ancien député de l'Isère.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois Mois : 9 fr. Six mois : 16 fr. Un an : 30 fr.
Département du Rhône .. 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements... 12 fr. — 23 fr. — 45 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : **C. BENOIT-GONIN**
Imprimeur à St. Étienne, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Avec le numéro de ce jour, nous publions un SUPPLÉMENT qui mettra sous les yeux du lecteur le texte complet du rapport de M. de Sugny sur les actes du gouvernement de la défense nationale dans le sud-est. L'importance de ce document ressort de la discussion qui se poursuit aujourd'hui à la Chambre, et dont le caractère politique n'a échappé à personne.

NOUVELLES DU JOUR

31 janvier.

La discussion du rapport sur les marchés de Lyon ne s'est pas terminée hier. Un grand discours de M. Challemel-Lacour a rempli la séance presque tout entière. Il paraît avoir fait l'impression sur l'Assemblée. Nous consacrons plus loin un article à cette séance.

Il n'y a pas de nouvelles de la commission des Trente. Les marchés de Lyon lui créent quelques loisirs, et c'est seulement demain qu'elle entendra M. Thiers. Malheureusement l'inquiétude gagne de plus en plus les esprits prévoyants, à mesure que le jour de la solution définitive approche. Le débat viendra-t-il à la Chambre avec le caractère d'un conflit entre la commission et le président de la République? Aurons-nous de nouveau une série de séances orageuses, et M. Thiers sera-t-il réduit à poser encore une fois la question de sa retraite? Il en sera ainsi certainement, si les Trente s'obstinent à demander que M. Thiers abdique toute espèce d'autorité et de responsabilité, s'ils continuent à s'entêter dans leur système et à vouloir faire de la présidence une sorte de royaume à temps avec un souverain éphémère mais ne gouvernant pas.

Toutefois, en envisageant de sang-froid les chances de la lutte, on arrive à des conclusions plus rassurantes. La droite y réfléchira sans doute à deux fois avant de porter les choses à toute extrémité. Elle a affaire à forte partie, et cela pourrait bien lui coûter très cher de persister à jouer son va-tout. Du reste, est-elle bien certaine que le centre droit ne l'abandonnera pas au dernier moment? Déjà on entend que beaucoup de députés de ce groupe manifestent hautement l'intention de ne pas la suivre jusqu'au bout. La perspective de se trouver en minorité devant l'Assemblée s'ouvre donc devant la commission, et il y a de quoi lui inspirer quelque modération et quelque sagesse.

Quoi qu'il en soit, le sort ne tardera pas à être jeté, et nous sommes à la veille enfin de sortir d'incertitude. La semaine prochaine nous apporterait la solution dans un sens ou dans l'autre. Cette solution sera-t-elle l'entente ou la rupture définitive?

Après Mgr l'évêque de Versailles, voici deux nouveaux prélats qui s'adressent à M. Thiers pour lui donner des conseils au sujet de la politique à suivre vis-à-vis de l'Italie. Ce sont les évêques de Langres et de Vannes. — Il me serait trop pénible, dit Mgr de Vannes en terminant sa lettre, que nonobstant les revers subis par notre cher et malheureux pays, son intervention, pacifique, mais nettement motivée, ne fût pas salutaire à des institutions dignes de toute notre sollicitude. C'est contre le projet de loi tendant à supprimer à Rome tous les ordres religieux que le prélat demande à M. Thiers d'intervenir, ou du moins de protester par voie diplomatique. La lettre de Mgr de Langres est conçue dans le même esprit.

Nous avons déjà fait observer que la loi dont il s'agit est encore en projet et qu'il serait prématuré de la considérer comme un fait accompli. Il est en outre à craindre que toute velléité d'action préventive que la France chercherait à exercer sur l'Italie ne tourne contre son but et, loin de rien empêcher, ne précipite les choses. Les prélats sentent bien le danger qu'il y aurait à échauffer par des réclamations intempestives les têtes italiennes et c'est sans doute pour cela qu'ils ont donné leurs lettres un caractère relatif de modération et de prudence.

Cette loi de suppression des couvents de Rome est grave, parce que un parti assez puissant en Italie demande qu'elle ne respecte pas les maisons générales. Or, il est très probable que dans le cas où ces maisons générales cesseraient d'avoir une existence légale dans la ville éternelle, le pape se verrait dans la nécessité de quitter et de transporter ailleurs le saint-siège. Une dépêche annonçait hier que Pie IX avait déclaré à M. de Corcelles que sa détermination était à cet égard irrévocablement prise. On comprend que le départ du saint père aurait dans les circonstances actuelles des conséquences bien autrement redoutables pour l'Église que la fuite à Gaète.

L'affaire est fort épineuse, comme on voit et il convient que M. de Rémusat n'y mette la main qu'avec la plus extrême prudence.

La séance de l'Assemblée a été remplie hier par le discours de M. Challemel-Lacour, ancien préfet du Rhône. On en trouvera plus loin le compte rendu analytique. M. Challemel-Lacour a défendu son administration, en discutant les données tant politiques que financières du rapport de la commission.

Il importe de laisser se produire tous les arguments contradictoires.

En ce moment, nous n'avons en premier lieu qu'à enregistrer, à titre d'informations, et comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, toutes les pièces authentiques qui paraissent, tous les discours qui sont prononcés pour ou contre le rapport; en second lieu, à dégager de ce débat une impression générale, fort élevée au-dessus des points spéciaux qui sont en litige, impression plutôt morale encore que politique.

Or, l'impression qui nous reste jusqu'à présent de cette controverse est complexe :

D'abord nous éprouvons quelque surprise, ainsi que nous le disions avant-hier, de voir que la commission ait oublié de tenir compte des circonstances dans lesquelles se sont produits les événements sur lesquels elle prononce une sorte d'arrêt. Cette surprise, nous ne sommes pas seuls à la ressentir. On trouvera plus loin un article d'un journal fort modéré, et qu'on n'accusera pas plus que nous de pactiser avec la Commune, du *Journal des Débats*, qui conclut absolument comme nous avons conclu.

A cette impression s'en ajoute une autre :

Si nous descendons dans l'examen des faits précis, nous sommes fort empêchés de rencontrer la base solide sur laquelle la discussion devrait pouvoir s'appuyer. Nous cherchons la vérité, ou du moins les éléments de la vérité, et que trouvons-nous? Des affirmations absolues des deux côtés, et contradictoires de la plus absolue façon. Le débat public, nous l'espérons, fera pénétrer le jour dans cette obscurité; mais en attendant la lumière, nous sommes fort tentés de répéter ce que dit ce matin l'*Opinion nationale*.

« On ne peut que regretter de voir « l'esprit de parti enlever ainsi la notion du vrai, et l'on en arrive à penser que la vérité ne se trouve ni à « droite, ni à gauche. »

Voici l'article du *Journal des Débats* que nous signalons plus haut :

L'honorable M. de Ségur remarque, dans son rapport, que les dépenses faites par la ville de Lyon sont demeurées inutiles pour la guerre. Mais, dans la situation critique où se trouvait Lyon, ces dépenses n'étaient-elles pas inévitables? Pouvait-on s'abstenir de faire des approvisionnements extraordinaires en prévision d'un siège? Ne fallait-il pas, d'un autre côté, donner du travail, fuir ce même travail inutile, à la population civile, à la décharge des ateliers privés de leurs ressources ordinaires? Les ateliers nationaux étaient un mal; mais que seraient devenus ces milliers d'ouvriers oisifs et bientôt affamés s'ils n'avaient eu d'ateliers nationaux? Il ne faut pas oublier que les ouvriers ont été pendant plus d'un mois les maîtres de la ville et qu'ils auraient pu, s'ils l'avaient voulu, mettre en pratique les pires doctrines du socialisme. Heureusement ils n'y songeaient pas, les préoccupations patriotiques l'emportaient sur tout le reste; on ne pensait qu'à repousser les Prussiens, et c'est pourquoi il n'y avait qu'un cri à Lyon comme à Paris : Des armes ! des armes !

Voilà l'origine des « marchés » que la commission a examinés. Ces marchés, contractés sous la pression des événements pour répondre à la passion populaire, ont été, pour la plupart, conclus à des conditions désavantageuses, et finalement ils ont été inutiles. Mais, encore une fois, n'en déplaise à l'honorable rapporteur de la commission, pouvait-on ne pas les conclure? On a payé la poudre, devenu un article de première nécessité, 5 fr. et jusqu'à 8 fr. au lieu de 2 fr. et de 2 fr. 50 c.; mais que serait-il arrivé si l'on avait refusé d'acheter de la poudre par le motif qu'elle coûtait trop cher? On a fondu des canons qui n'ont servi à rien et on les a assez mal fondus; mais pouvait-on ne pas les fondre? Il faut évidemment tenir compte des circonstances et des passions du jour.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il se rencontre toujours des industriels habiles et peu scrupuleux pour exploiter le besoin ou la passion du moment, et que ces gens adroits et sans préjugés ont particulièrement beau jeu quand ils ont affaire à des administrateurs émus d'un comité ou d'un club; car on a beau être un patriote des plus purs, investi de toute la confiance du « peuple », on ne peut pas se dispenser de faire son apprentissage administratif et on est exposé, en le faisant, à commettre plus d'une bêtise dont le « peuple » paie naturellement les frais.

La pression des circonstances et l'état nerveux de la population lyonnaise constituent assurément des circonstances atténuantes en faveur des autorités, si l'on peut leur donner ce nom.

Il fallait satisfaire la passion du jour, passion aveugle, mais, après tout, patriotique et généreuse; il fallait fonder des canons et des mitrailleuses; il fallait même, hélas ! construire « le camp roulant » et organiser le corps des « vengeurs » avec des czapskas en cachemire ornés de plumes; il fallait, pour tout dire, subir toutes les fantaisies d'une foule exaltée, sous peine d'être accusé d'incapacité ou de trahison, et bientôt renversé par l'ennemi. On peut reprocher à la commission des marchés de ne s'être pas assez rendu compte de cette situation et d'avoir apprécié les faits soumis à son examen un peu trop comme s'ils s'étaient produits sous un régime régulier et dans un temps de calme parfait.

Nous sommes persuadés que l'Assemblée saura mieux faire la part des circonstances et qu'elle n'oubliera pas non plus que la Commune de Lyon n'a point, comme celle de Paris, dé-

chaîné la guerre civile sous les yeux mêmes de l'ennemi.

Mais il n'en était pas moins utile de montrer ce que peut coûter, dans un moment de crise, l'inexpérience d'une administration improvisée; à cet égard, le rapport de l'honorable M. de Ségur ne laisse absolument rien à désirer.

G. DE MOLINARI.

Nous avons reçu diverses communications se rapportant aux protestations soulevées par le rapport de M. de Ségur et reproduites dans le *Journal de Lyon*. Parmi ces communications, les unes affirment, les autres contestent l'exactitude des faits ou l'authenticité des témoignages invoqués par les intéressés; d'autres voudraient nous rendre solidaires de toutes les opinions émises dans ces protestations.

Nous avons déjà dit et nous devons répéter que, ayant publié le rapport de la commission des marchés, nous accomplissons un devoir de stricte impartialité en publiant aussi les réclamations que motive ce rapport, — à la condition toutefois qu'elles soient signées et qu'elles aient une certaine importance. Quant aux controverses que paraissent devoir provoquer quelques-unes de ces réclamations elles-mêmes, nous n'entendons en aucune façon leur fermer nos colonnes, mais on comprend très aisément qu'à plus forte raison nous ne puissions en accueillir aucune si elle ne nous offre la garantie de signatures connues. *Critique suum.*

COURRIER DE PARIS

30 janvier 1873.

Mon collaborateur et moi nous sommes demeurés aujourd'hui, afin de mieux suivre à votre intention la séance qui a lieu à Versailles et qui a pour votre lieu d'intérêt particulier. Mais je doute que vous receviez une dépêche en temps utile pour votre édition de trois heures; car la salle ne commence à se peupler qu'à deux heures et demie, et le télégraphe n'est pas tout à fait, quoi qu'on en dise, aussi prompt que la pensée. Le bruit s'est, du reste, répandu un moment que l'affaire serait remise par suite d'une indisposition de M. Challemel-Lacour; toutefois, il ne s'est pas confirmé.

J'étais hier soir à la première représentation des *Braconniers* que donnait le théâtre des Variétés. Eh bien ! véritablement, je n'ai pas de chance cet hiver, car je n'ai pu trouver encore à vous rendre compte d'une pièce seulement passable. Je sais bien que le canevas sur lequel Offenbach brode sa musique n'est pas tenu de faire Beaumarchais; mais vraiment il faut que le public ne sache pas que faire de ses soirées pour perdre son temps à voir et à écouter de pareils ravagades. La musique elle-même s'est ressentie de cette pauvreté dramatique et littéraire, et quoique Offenbach ait trop d'avis pour ne pas être très-ménagé dans les comptes-rendus de la presse, on ne parviendra pas à établir de comparaison entre ses premières œuvres et les réminiscences fatiguées qu'il nous sert à présent. Je serais donc tenté de vous dire que les *Braconniers* disparaîtront bientôt de l'affiche des Variétés. Mais n'oublions pas que nous sommes à Paris, en plein boulevard, que cent mille étrangers ou provinciaux se succèdent ici dans un hiver, tous oisifs, désœuvrés, au moins le soir et résolu à s'amuser de n'importe quoi. Ces gens-là, quand ils ont fini de dîner, ne sachant où aller ni que faire, entrent dans un petit théâtre. Ils peuvent y trouver quelque plaisir; en tout cas, c'est une manière de tuer le temps qui vaut mieux que de fumer jusqu'à minuit ou de rentrer dans une chambre froide. Ces scènes de genre offrent, en outre, le spectacle d'un public toujours curieux, de la lumière, des toilettes, des costumes, d'actrices plus ou moins jolies. Le bourgeois de Carpentras ou le hidalgo d'Astorga trouve là un contraste charmant avec ses habitudes; il n'en demande pas davantage, et voilà comment une insanité sans attrait peut avoir ses cent représentations.

J'ai passé les entrées à polittiquer avec un homme très-lancé dans le monde littéraire et scientifique. Quelques personnes sont venues se joindre à nous au foyer, sur le divan que se trouve au-dessous du portrait de M^{lle} Alice Regeault, et ce conseil à décreté, à l'unanimité, qu'il fallait empaler ou au moins empailler la commission des Trente. On a parlé de l'article de John Lemoine paru le matin dans les *Débats*. On le trouvait sévère, mais juste. Celui d'aujourd'hui, plus posé, moins nerveux, est aussi fort. Dieu sait cependant que John Lemoine n'a rien de subversif ni dans les opinions ni dans son allure politique. Mais, comme je vous le disais hier, cette commission aurait juré de mettre en fureur les plus modérés qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Une des personnes présentes sortait d'une maison où elle avait dîné avec Renan. Ceux qui ont lu le dernier livre de M. Renan, intitulé : *La réforme intellectuelle et morale*, savent que, lui non plus, ne ressemble à rien moins qu'à un révolutionnaire. Il est même facile de saisir dans ses écrits les traces d'idées peu conformes au courant moderne et un goût assez prononcé pour certaines institutions aristocratiques. Eh bien ! voilà encore un esprit que les monarchistes de Versailles ont trouvé moyen de s'aliéner; et combien d'autres dans le même cas. Pour moi je rencontre à chaque instant des gens qui me disent : « Ah ! quelle Assemblée ! Quel acharnement réactionnaire ! Quel aveuglement ! On dit qu'ils sont honnêtes, et eux-mêmes le croient continuellement sur les toits; que feraient-ils donc s'ils ne l'étaient pas ? » Notez que ce sont des gens riches ou aisés, de la haute moyenne sociale, que j'entends s'exprimer ainsi.

« Quel besoin avons-nous de leur roi ? disait hier M. Renan. Est-il possible de voir une Assemblée française, censée représenter l'élite de la nation, et qui fasse un plus grand étalage de médiocrité. — Et il ajoutait que dans son récent voyage à l'étranger, il était sans cesse humilié de voir les rires, d'entendre les exclamations de la conduite de cette Assemblée provoquer chez les hommes les plus considérables. Il se rejetait alors à alléguer que cette Chambre n'est pas la France, que personne ne la prendra plus sérieusement...; mais ces échappatoires n'empêchaient pas, au fond, ses pénibles sentiments.

Ce qu'il y a de plus pénible, à mon avis, c'est que la médiocrité dont M. Renan accuse une partie de l'Assemblée n'est pas tout à fait réelle. La médiocrité, à mes yeux, serait préférable au fanatisme, et j'aimerais mieux l'ignorance que le parti pris de nier ou de travestir ce qu'on sait. Non, l'on ne saurait dire que le duc d'Audiffret-Pasquier, que le duc de Decazes, que MM. Ernou et Rivarot soient des hommes nuls ou même médiocres. Comparez-les aux hoberueux d'Allemagne, par exemple, ou à certains grands d'Espagne. La comparaison est visiblement à leur avantage. Mais le fanatisme du trône et de l'autel est là; un mélange d'habitudes, d'éducation, de préjugés, de foi sincère et de conventions superstitieuses, annule leur esprit, maîtrise leur raison, et agit leurs caractères. Ce ne sont plus que des instruments plus ou moins conscients qui obéissent à une direction venue ou ne sait d'où et déterminée à ne reculer devant rien.

Croyez bien, monsieur, que là se trouve le centre de l'action; c'est sur le terrain de la liberté philosophique que se livre en ce moment, entre la tolérance et l'intolérance, la grande bataille de notre pays et de notre temps, et l'on s'aperçoit actuellement, à des signes certains, de la recrudescence de la lutte. La tolérance, si générale autrefois à Paris, commence à disparaître pour faire place à un esprit d'exclusion et de suspicion dans les relations sociales. J'en ai eu des exemples, et j'ai vu des liaisons rompues par des gens qui ne tolèrent pas qu'on tienne MM. Robin et Littré pour des hommes honorables. M. Renan lui-même est mal vu par les commensaux d'une maison où il est intime. Voilà où nous en sommes. Voilà où nous marchons.

VERSAILLES & PARIS

(Correspondance particulière et Cor. républicaine.)

Versailles, 30 janvier 1873.

Un temps affreux m'empêche pas la foule d'accourir, pour assister à cette séance qui promet d'être orageuse.

Les députés arrivent par le train de 2 heures, poudrés à blanc par la neige qui tombe dru.

Le drapeau de Chambord nous enveloppe, s'écrie joyeusement le duc de la Rochefoucauld.

Dites plutôt qu'il tombe, lui riposte vivement M. Langlois.

Et les députés s'engouffrent dans la salle des séances.

On disait que M. Challemel-Lacour demanderait le renvoi de la discussion à demain, parce qu'on avait distribué un rapport hier à la dernière heure.

Il n'en est rien. M. Challemel parlera. Il arrive très-entouré dans une fourrure.

On dit aussi que M. Ducarre va parler en réponse à la lettre de M. Barodet.

Le nombre des orateurs inscrits est donc de six : MM. d'Audiffret-Pasquier, de Guiraud, Ferrouillat, Ordinaire, Challemel et Ducarre.

La bataille sera chaude.

La salle est pleine. Le maréchal Mac-Mahon arrive accompagné de deux aides de camp.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 janvier 1873.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

À 2 heures 3/4, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission des marchés sur les traités conclus à Lyon pour le compte de l'État, du département et de la commune.

M. CHALLEMEL-LACOUR a la parole. (Mouvement général d'attention.) L'honorable membre commence par faire appel à la bienveillante attention de l'Assemblée. en une discussion dont il aurait voulu demander, vu l'état de ses forces, l'ajournement, s'il ne l'avait provoqué lui-même. Cela posé, l'orateur demande à ne pas s'occuper du rapport qui a été distribué hier et qui, totalement étranger à la discussion actuelle, repose sur une base erronée et des documents falsifiés. (Mouvement.)

Le moment viendra plus tard de discuter ce rapport, que la commission compétente, poussée par la concurrence du zèle, a déposé la veille même de la présente discussion. L'orateur se renfermera donc exclusivement sur le terrain du rapport de la commission des marchés, rapport élaboré avec une savante lenteur. Et pourtant une vague obscurité plane sur ce rapport, auquel l'orateur croit pouvoir reprocher un agencement quelque peu fantaisiste.

En effet, dit l'orateur, je ne trouve dans le rapport ni l'ordre logique, ni l'ordre chronologique, ni les règles d'aucune classification intelligible. (Mouvement.)

J'y trouve des considérations de tout autre ordre, des considérations de haute politique. L'enquête ne fournissait pas ce qu'on en attendait ni ce que la malignité publique en attendait. M. le rapporteur n'ayant pas eu le temps d'oublier son La Fontaine.

M. le rapporteur a fait comme le poète grec qui s'était chargé de traiter un sujet ingrat; ne trouvant pas ce qu'il espérait trouver, il s'est jeté sur Castor et Pollux. Castor, c'est l'Internationale; Pollux, c'est la ligue du Midi, que

M. le rapporteur ne demanderait pas mieux de confondre avec la commission municipale de Lyon. De sorte que c'est moins un rapport sur les marchés et plutôt un factum politique.

De là vient l'obscurité, obscurité fâcheuse, car on y voit alliées la sottise et la haine; voilà pourquoi mon premier devoir est de faire la lumière dans ces obscurités.

La clarté eût été plus facile à obtenir, si M. le rapporteur s'était borné à faire ce que l'Assemblée a dû vouloir : donner à l'Assemblée l'idée des dépenses et blâmer celles qui ne seraient ni justifiées ni légitimes, sans toutefois oublier la France militante et résistante et lui apprendre à s'estimer.

M. le rapporteur a préféré une autre méthode. Il a cherché avec un scrupule administratif qu'il n'était peut-être pas de mise dans les troubles du temps.

On a signalé surtout ce qu'il y avait de maladresse plus que de dilapidation, comme si l'on voulait fournir à la France des prétextes pour se mépriser. (Bruit à droite.)

Une voix à droite. — La France ne se confond pas avec vos voix.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Quant à moi, je ne m'en plains pas. Si nous avons été inférieurs à la tâche, nous pouvons dire au moins que le travail n'a pas manqué à Lyon, et que l'intégrité de tous les fonctionnaires a été absolue jusqu'au dernier.

Nous arrêtons l'attention de l'Assemblée sur quelques faits.

Il a été déposé sur les marchés de Lyon quatre rapports, plus, au dernier moment, un cinquième sur l'armée des Vosges. Sans crainte d'être démenti par personne, l'orateur déclare que ce dernier rapport n'a rien à faire avec ce qui s'est passé à Lyon. Pourquoi donc a-t-on voulu établir cette connexion entre ces deux questions étrangères l'une à l'autre? Quant à l'orateur, il est fermement résolu à se renfermer dans l'examen des marchés de Lyon. Toutefois il ne peut se défendre de déclarer en passant que la comptabilité de l'armée des Vosges a été régulière, en dépit du tableau peu bienveillant du rapporteur et de ses attaques contre cette armée, contre son organisateur et son chef. (Exclamations ironiques à droite.) Ici l'orateur rend hommage à l'homme qui, aux heures de détresse, est venu mettre son expérience, son courage et son dévouement au service de la France. A quelque point de vue qu'on se place, cet homme mérite à tout le moins le respect; il ne mérite pas l'outrage. (Applaudissements à gauche.)

Revenant à l'un des quatre rapports ci-dessus mentionnés et qui a été déposé par M. Blavier, l'orateur estime que ce rapport est peu heureux. (Applaudissements à gauche.)

La commission des marchés, s'écrie de son banc M. d'AUDIFFRET-PASQUIER, revendique la responsabilité de ses rapports !

M. CHALLEMEL-LACOUR poursuit en déclarant que les rapports dont s'agit ne contiennent pas un seul mot qui ne soit une équivoque ou une assertion inexacte. Ainsi il confond, sous la dénomination de garibaldiens, des hommes n'ayant jamais fait partie de la légion de Garibaldi. En outre, le rapport tend à présenter comme types communs à la légion garibaldienne trois hommes d'un caractère louche, savoir : un imbécile, un chevalier d'industrie, un lâche, sur lesquels l'orateur demande à fournir quelques renseignements.

Un membre de la droite interrompt.

M. PAJOL. — Je ne vous ai pas interrompu, je vous prie de ne pas m'interrompre.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Il s'agit d'abord d'un sieur Geneste, qui est envoyé à Chagny avec un bon d'habillement. Le préfet avait vu qu'un tailleur avait fourni des uniformes de bonne foi, on les paye. On renvoie les autres se pourvoir devant le sieur Geneste.

Le second marché touche un certain moulinié qui a été au bagne. Mais qui l'a envoyé au bagne, qui l'a occupé d'abord? Le général de Pallikao et M. de la Villeboisnet.

Le préfet se doute de quelque chose, il ne s'appelle pas Moulinié, mais Moulot. Le préfet ne fait pas arrêter Moulinié à Chagny, au milieu de sa compagnie, il l'appelle dans son cabinet et il le rend à la justice à laquelle il appartenait. Moulot avait été négociant et condamné pour banqueroute frauduleuse à douze ans de travaux forcés.

Mais qui lui avait donné son brevet de fournisseur? C'était l'empire. M. Blavier et la commission n'en disent pas un mot.

Vient ensuite le commandant des Vengeurs, Malchi. Il a décrit, il a volé, il a été condamné. Il reconnaît que c'est une faute de l'avoir employé; mais il avait montré du talent pour organiser un corps difficile, et l'on peut se tromper, surtout au milieu de temps si terribles où malheureusement était la France.

On s'étendra longuement sur les trois marchés, sans doute, mais il n'ont pas d'autre caractère, dit en résumé M. Challemel-Lacour.

L'orateur parle ensuite du marché Girodon, auquel M. de Ségur a rendu justice, et il a eu raison, car c'est le marché qui a fourni surtout l'artillerie, l'artillerie qui a rendu de si grands services à Nuits, dans l'effort qui fut fait pour arrêter l'ennemi en marche sur Lyon, effort dans lequel M. Carayon-Latour s'est couvert de gloire. Il affirmera ce que j'ai dit de l'importance de cette affaire.

M. de Carayon-Latour s'est prononcé dans un sens contraire, s'écrie M. Raoul-Duval de sa place.

— Vous êtes mal informé, réplique l'orateur. (Agitation.)

L'orateur ajoute deux observations : En premier lieu, il regrette que l'hommage rendu par M. le rapporteur à M. Girodon n'ait pas été étendu à d'autres qui méritaient le même traitement.

En second lieu, il fallait condamner les assertions erronées et passionnées et cela n'a pas eu lieu.

Ce mot, une interruption éclate sur les bancs de la commission.

— Messieurs, réplique l'orateur, les rôles sont donc intervertis? Est-ce que d'aventure, vous me considérez ici comme un accusé? (Applaudissements à gauche.)

Quant au troisième rapport qui émane de M. Monet, il rend justice à la légion des mobilisés du Rhône. Mais, par un inconcevable oubli, ce rapport ne fait aucune mention de la légion d'Alsace-Lorraine, qui a si vaillamment fait son devoir, et dont plusieurs membres de l'Assemblée, M. Keller notamment, ont fait

partie. Eh bien, ces braves et patriotiques légions sont complètement ignorées par M. Monet, et M. Blavier n'en parle pas non plus.

L'orateur tient à réparer cet oubli et à envoyer de la tribune où il parle un souvenir à ces braves. (Vifs applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. — Passez au marché.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Je demande que cette interruption ne soit pas mise au Monteur.

M. BERLET. — Allez vous-en à Strasbourg ou à Metz.

Une voix à droite. — Y étiez-vous. (Agitation.)

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Si je considère les observations de ce rapport, ses récits et ses appréciations, si je regarde surtout au prologue, je crois que ce n'est pas à un rapport sur les marchés, mais à un rapport politique que j'ai à faire. Je crois que les marchés ne viennent là que comme une thèse politique.

Le rapporteur s'efforce d'établir d'abord que les révolutions sont choses mauvaises, et il croit trouver une argumentation dans ce qui s'est passé à Lyon. Il ne fallait pas grand effort pour voir cela. La révolution du 4 septembre n'a pas échappé au caractère des révolutions. Mais qui en est responsable? Ce ne sont pas toujours ceux qui les accomplissent, mais ceux qui les préparent, qui les rendent nécessaires vingt ans d'avance et, sans être prophète, on pouvait prédire la révolution du 4 septembre.

Ceux qui sont portés au pouvoir même par l'élection régulière manquent d'expérience. Cela est facile à constater également, c'est ce qui s'est passé à Lyon. Une foule s'empara de la préfecture et d'un dépôt d'armes. On nomme des chefs on sait comment se nomment ces gouvernements. Ce sont des gouvernements de hasards ou de fatalité si l'on veut. Dans le comité de salut public il y a des administrateurs, des hommes d'expérience. C'est un gouvernement qui a des éléments de révolution. Que voulez-vous? C'est une révolution. Une ville a été comprimée pendant 20 ans.

Mais la force ne dure pas toujours. Elle se relâche ou se brise. Le poids comprimant cesse d'exister et l'on s'aperçoit que sous le despotisme, il s'est creusé un abîme où tout est prêt à sombrer jusqu'à l'unité politique, jusqu'à l'unité morale et l'on veut encore reprendre ce fardeau si écrasant et si fatal du despotisme et de la compression. Il y a donc eu révolution à Lyon, dit en résumé M. Challemel-Lacour. Mais au milieu même de l'effervescence générale, du trouble général il y avait une espèce d'ordre dans le comité de salut public comme dans le conseil municipal. Qui! le comité de salut public a voulu, à sa manière, faire une espèce d'ordre. Ses efforts n'ont pas été très-intelligents, très-efficaces, mais ils furent sérieux.

Qui dans la ville de Lyon, il n'y a eu à cette époque personne, oui, personne, qui voulait l'anarchie, et ceux même qui en faisaient, faisaient de l'anarchie sans le vouloir. Telle est la vérité des faits.

M. Challemel-Lacour rappelle ici une lettre dont parle le rapport et qui aurait été livrée à la publicité, indûment, contrairement à la volonté de son auteur. Encore si cette lettre avait été publiée dans son intégrité, et l'on y passe une phrase où l'on signale des hommes (de l'Internationale) que l'Internationale n'a touchés pas et qui s'en vantent.

Puisqu'on citait cette lettre, il fallait la citer complète, il ne fallait pas l'altérer par des mutilations malveillantes. L'orateur relève notamment la suppression d'une fin de phrase, suppression qui dénature entièrement le sens général de la phrase. (Vives exclamations d'étonnement à gauche.) En effet, cette suppression tend à rendre l'auteur de la lettre solidaire d'hommes qu'il désavouait formellement et qu'il a combatus de toutes ses forces avec une énergie et une obstination que les rédacteurs du rapport ne paraissent pas soupçonner. L'orateur proteste contre une telle altération de sa pensée.

— Et les marchés! s'écrie une voix à droite. — Je réponds au rapport, réplique l'orateur, et j'ai lieu de m'étonner que l'on ait imputé à la démocratie lyonnaise des sentiments qui n'étaient pas les siens.

Cela posé, l'orateur, abordant un autre genre de griefs, entreprend de rectifier les assertions du rapport :

On a cru pouvoir signaler diverses irrégularités financières. Or, l'orateur invoque contre ces assertions le témoignage du receveur de la ville de Lyon, homme sérieux, fonctionnaire consciencieux, et qui plus est catholique. Eh bien ! le témoignage de cet homme n'a pas été recueilli. Pourquoi cet

ne devaient être. Il avait été surveillé. M. Challemel-Lacour fait procéder à son arrestation à Genève. Il rend 86,000 fr. en argent, et il est pris hypothèque sur les biens de l'aviateur pour le reste. Les intérêts du trésor ont été sauvegardés ainsi, autant du moins qu'ils pouvaient l'être. (Bruit à droite.)

Le préfet du Rhône a poursuivi; le procureur de la République a écrit, pressé. Il a été répondu enfin que c'était plutôt un procès civil à faire.

Le préfet a agi en conséquence. Sur quoi porte la critique de cette affaire? (Bruit.) Il n'y a pas de critique ou il y a une critique dans le rapport; pourquoi?

L'orateur arrive au traité avec le comité Amiborn-Sparre. C'est un Suédois qui est un habile homme, un trop habile homme. (Très-bien.)

Une première loi on avait élogieusement Sparre pour des cartouches Remington. Ces cartouches avaient été reconnues bonnes par des personnes de guerre compétentes. Plus tard, devant la nécessité, devant l'ennemi qui approchait, M. Challemel-Lacour crut devoir traiter; et si la traite n'a pas été exécutée comme il le fallait, le préfet n'en est pas cause.

L'orateur justifie ensuite ce qui s'est passé à l'égard des légions du Rhône. Il y a eu des fournitures mauvaises. Il y a eu des procès et des condamnations, contre qui? contre un fournisseur qui était employé par l'empire depuis vingt ans et qui était expert.

On reproche à un vagueur d'avoir été fournisseur de sa légion. Il avait fourni à cette légion, et il s'est ensuite engagé dans un sentiment de patriotisme. De quoi vous étonnez-vous?

On s'étonne que l'on se serve de marchands de dentelles pour acheter des fournitures militaires? Mais on sait que dans des moments si terribles où nous étions, on se sert de tous ceux qui peuvent faire des achats d'une manière honnête et sérieuse.

On critique les inventions de M. Sans pour empêcher l'occupation des voies ferrées par l'ennemi. C'est un ingénieur distingué. Il propose, moyennant 5,000 fr., de mettre son invention en fonctionnement pour 100 kilomètres. Plusieurs ingénieurs, plusieurs hommes compétents déclarent l'invention excellente. Et tout a été approuvé par un ingénieur que l'on connaît à l'école polytechnique, par M. Perrot.

La commission, qui n'aime pas les corps francs, en parle avec dureté. Et pourtant, ces corps francs comprenaient bon nombre de braves gens, et ils avaient à leur tête des hommes distingués. La commission reproche à M. Challemel-Lacour ses complaisances pour les corps francs. Cette assertion est inexacte. Voici ce qui s'est passé. Sans doute, M. Challemel-Lacour a donné beaucoup aux corps francs. Oui, en les voyant couverts de médailles, il leur a donné beaucoup, dans l'ignorance où il était que deux ans plus tard des Français viendraient lui demander compte de ce qu'il donnait. (Triple salve d'applaudissements à gauche.)

Oui, M. Challemel-Lacour a donné beaucoup, et il n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pu donner davantage, au risque d'encourir l'ironie et les reproches de la commission. (Nouveaux applaudissements.) Quant à la partie purement politique de la mission du préfet de Lyon...

— Vous avez fait le désordre! s'écrie M. de Gavarnis du son banc.

L'orateur, sans s'arrêter à cette interruption, convient que, sous la pression des circonstances, il a fait paraître un journal dont il était l'inspirateur et dans lequel il s'est attaché à faire prévaloir cette idée, que la République ne doit pas être seulement un gouvernement de justice, mais un gouvernement d'ordre. Au reste, cette situation irrégulière n'a duré que peu de temps, et bientôt le journal du préfet de Lyon a cédé sa place au Journal officiel. Il est vrai que ce journal laissait un excédant de dépenses d'environ 2,000 fr. En somme, l'orateur a beau lire et relire le rapport dans tous les sens. Il n'y trouve, il n'y pouvait trouver aucune accusation de malversation ni de dilapidation. Mais, en revanche, ces insinuations malveillantes abondent; la commission a donné un libre cours à sa passion.

Il y a des personnes pour qui la passion est excusée d'avance dans un parti, et l'on dit: *Dolus ac vitium*. Mais non, rien n'excuse la passion d'un parti quand elle manque à la justice et à la vérité.

Cinq légions, 26,000 hommes ont été organisés; il y a eu un magasin d'habillement ou d'équipement; il y a eu des chevaux achetés et prêts à partir; il y a eu une artillerie également prête. Voilà ce qu'a fait le département du Rhône. L'oublier, c'est un reproche à l'honneur du département du Rhône et de la France elle-même. (Applaudissements à gauche.)

M. Challemel-Lacour annonce qu'il dira quelques mots des marchés du conseil municipal de Lyon. M. Ferroullat complétera. Cela ne veut pas dire que le préfet ait été toujours d'accord avec le conseil municipal.

Le préfet a donné des avis qui n'ont pas toujours été suivis. Mais quand il a vu qu'il se heurtait à des partis pris, il ne pouvait rien, il a donné son approbation parce que la résistance intempestive n'est qu'une faiblesse, parce que le patriotisme du conseil municipal lui était connu, et que l'union des deux autorités principales dans le département du Rhône était nécessaire dans l'intérêt du pays, à ce point que le préfet a cru devoir prendre la responsabilité d'un grand nombre d'actes.

De reste, M. Challemel-Lacour ne se fait pas illusion. Il sait les violences, les injustices habituelles des partis. Souvent les hommes qui ne reculent pas devant le péril de leur vie, faiblissent devant la calomnie.

Ainsi l'on a blessé jusqu'au cœur l'honorable M. Ganget. Et il y a même des hommes qui ont succombé à la peine; il y a M. Hénon. On lui reproche d'avoir été à la préfecture quand il aurait pu, dit-on, ne pas y être. Il a empêché beaucoup de malheurs. On a été jusqu'à dire qu'il était de l'Internationale. Il n'en était pas plus que moi, ajoute l'orateur, que moi qui n'en suis pas parce que je connais les nations étrangères.

Le 28 septembre 1870 une grande partie du conseil municipal résistait avec M. Challemel-Lacour, et M. Hénon était à ses côtés avec M. Le Royer, et M. Andrieux. Mais vouloir justifier M. Hénon, ce serait faire injure à cet homme de bien qui me le reprocherait du fond de la tombe. (Très-bien.)

Au fond que veut le rapport, ajoute l'orateur, il veut atteindre la démocratie lyonnaise, c'est-à-dire la majorité numérique qui n'est pas à vous. On veut ainsi confondre le conseil municipal avec le comité de salut public et le comité de salut public avec l'Internationale.

Une voix à droite. — C'est la même chose. La séance continue.

M. Valentin, ancien préfet de Lyon, M. Cantonnet, préfet de cette ville, ont été reçus ce matin par M. Thiers, ainsi que M. Bouvet, conseiller municipal de Lyon. M. Andrieux est aussi à Versailles.

Nous avons obtenu de la mairie le relevé du projet des taxes de voirie qui va être probablement adopté.

Notre ville est divisée par zones, d'après la situation des terrains.

Toute permission de voirie donne lieu à la perception d'un droit fixe de 2 fr.

Voici maintenant le relevé des droits proportionnels:

SAILLIES FIXES SUR LA VOIE PUBLIQUE. **DEB.**
Première classe : 50 francs.
Deuxième classe : 30 fr.
Troisième classe : 10 fr.
Quatrième classe : 5 fr.

Seuls en saillie, bornes, chasses-roues, etc.
6 fr. — 4 fr. — 3 fr. — 2 fr.

Balcons, par croisée.
10 fr. — 6 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Forêts, chénaux, corniches, etc.
1 fr. — 60 centimes. — 20 cent. — 10 cent.

SAILLIES MOBILES.
Devantures, grilles, etc.
10 fr. — 6 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Marquises, auvents devant portes ou boutiques.
20 fr. — 12 fr. — 4 fr. — 1 fr.

Montres vitrées, cadres fixes ou mobiles.
5 fr. — 3 fr. — 1 fr. — 50 centimes.

Escussons, panonceaux, attributs, etc.
10 fr. — 6 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Enseignes, par lettre.
1 fr. — 60 cent. — 20 cent. — 10 cent.

Reparations, crépissage, blanchissement, etc.
10 cent. — 6 cent. — 3 cent. — 2 cent.

Porte cochère.
10 fr. — 6 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Tables de café, arbustes.
40 fr. — 24 fr. — 8 fr. — 4 fr.

Tentes au-devant des cafés et des magasins.
3 fr. — 2 fr. — 1 fr. 50. — 1 fr.

Bâtiments, façades.
50 c. — 40 c. — 30 c. — 15 c.

Murs de clôture.
40 c. — 30 c. — 20 c. — 10 c.

Planches de clôture.
20 c. — 15 c. — 10 c. — 5 c.

Pendro ou porte simple.
6 fr. — 4 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Etais, droits annuels.
20 fr. — 12 fr. — 6 fr. — 4 fr.

Dépôts, feuilles.
1 fr. — 60 centimes. — 30 cent. — 20 cent.

Lanternes à gaz, réflecteurs, rampes d'illumination.
5 fr. — 3 fr. — 2 fr. — 1 fr.

Jours de cave formant saillie supérieure de 5 centimètres sur le sous-sollement.
15 fr. — 8 fr. — 3 fr. — 1 fr.

Comme l'on voit, notre administration n'a aucune idée de ce que l'on appelle droits de voirie. C'est tout uniment, contre la légalité aussi bien que contre le sens commun, une seconde contribution foncière, qu'elle entend percevoir à son profit.

On appelle généralement droits de voirie les droits qu'il faut payer pour une occupation temporaire de certains espaces affectés à la voie publique.

Ce sont, comme les taxes municipales en général, des droits dont on peut s'affranchir tout simplement en demeurant chez soi, en n'empêchant pas sur le domaine public. Ce sont donc, pour ainsi dire, des taxes facultatives. Voilà le principe des droits de voirie, et c'est déjà par un insigne abus qu'on les a étendus à la permission d'exécuter des travaux de blanchiment et autres que la voirie ordonne elle-même; de telle sorte que, par une contradiction dans les termes mêmes, elle fait payer pour permettre ce qu'elle ordonne.

Mais notre administration entend percevoir des droits sur la propriété elle-même, et notamment des impôts sur les portes, sur les fenêtres, impôts qu'elle se contente d'évaluer au triple de la contribution légale déjà payée à l'Etat. Elle entend faire payer la saillie des corniches, des balcons, des devantures, des bâtiments, des murs de clôture, en un mot de ce qui est la propriété même, et cela à des prix inouïs. En un mot, c'est une guerre déclarée à la propriété lyonnaise, à la prospérité de la cité.

On dirait que l'administration fait son possible afin que la population de la ville diminue, et que l'émigration s'accroisse de plus en plus, et que nul marchand de ceux qui resteront ne puisse joindre les deux bouts.

soit sagement et prudemment administrée, et non pas des gens qui se moquent de cette propriété et de tout le reste à l'égal de Gollin-Tampon, et qui n'ont aucun intérêt commun avec la cité!

Dans la séance extraordinaire du conseil municipal de Lyon du 30 janvier courant, divers rapports ont été déposés, et renvoyés à l'examen des commissions:

Voici les principaux:
1° Concerts populaires de la place Bellecour. Demande de M. Mangin.
2° Ecole de médecine; achat de mobilier.
3° Etablissement de 50 bouches d'eau pour l'alimentation des pompes à incendie.
4° Acquisition du terrain pour l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 24, dit de Saint-Simon.

Budget de l'octroi pour 1873.
Dépôt de mendicité. Admissions volontaires à la charge de la ville.

Le conseil a pris ensuite les délibérations suivantes:

1° Autorisation d'acquiescer la maison Pilat pour la reconstruction du théâtre des Célestins;
2° Autorisation de la mise au concours d'un projet de théâtre monumental.

Doux amendements présentés sur cette question ont été rejetés.

Le premier, tendant à l'établissement d'un théâtre provisoire, en renvoyant à d'autres temps la construction d'un théâtre définitif.

Le second, proposant de construire d'abord un théâtre provisoire pour donner satisfaction à la population, tout en faisant les études nécessaires pour l'édification d'un monument définitif.

3° Autorisation de mettre en adjudication l'enlèvement des boues et immondices dans les 1^{er}, 2^o, 3^o, 5^o et 6^o arrondissements.

4° Approbation du budget pour les salles d'asile pour l'exercice 1873.

5° Approbation du budget de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie pour le même exercice.

6° Approbation de polices pour le renouvellement de l'assurance contre l'incendie des propriétés communales situées dans le 1^{er} arrondissement.

7° Démolition de la halle qui existe sur la partie nord de la place du marché de la Croix-Rouge, et mise en vente des matériaux.

8° Approbation d'un traité passé entre la ville et M. le supérieur des Minimes pour la reprise en sous-œuvre des murs de clôture de la propriété des Minimes, située chemin du Petit-Champagne.

Le Journal des Débats contient aujourd'hui une circulaire fort intéressante du Crédit lyonnais sur la rente française; nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de la reproduire. Nous en donnerons l'analyse, comme d'habitude, dans notre numéro du mardi.

Une nouvelle théâtre à sensation. Capoul, le séul, le vrai, le beau Capoul était hier à Lyon.

Il a contracté avec M. Danguin un engagement de 4 représentations, dont la première aura lieu le lundi 3 février dans Faust, avec Marie Rose dans Marguerite, la seconde le mercredi 5, dans *Fra Diavolo* avec Marie Roze dans Zerline; la troisième le samedi 8 dans *Marta*, et la quatrième le mardi 11 dans *Mignon* avec Marie Roze dans Mignon.

Capoul n'a jamais chanté en province: c'est donc une vraie primeur que nous avons-là.

Mlle Lili joue à la dame. Elle entend une conversation avec une amie de sa mère:

— Comment allez-vous, très-chère, lui demande-t-on.
— Merci, fort bien; et vous-même?
— Très-bien aussi; et votre mari?
— Il m'aigrit un peu.
— Et vos enfants?
— Mes enfants? le premier a eu la coqueluche, mais cela va mieux.
— Les nourrissez-vous vous-même?
— Oui, c'est-à-dire non; j'en nourris un, c'est mon mari qui nourrit l'autre.

(Historique.)

La justice n'a pas été longue à mettre la main sur le coupable du triple assassinat de Mompisais.

Il a été arrêté hier à Marseille, et sera amené aujourd'hui à Lyon.

M. de Gourlet, commissaire central, a joué un rôle important dans l'étude qui a amené la découverte du coupable, et c'est grâce à lui, c'est grâce à ses investigations que la justice a pu se faire à peu près certaine sur des données assez vagues.

D'après tous les indices, l'assassin avait passé la nuit chez les époux Guérin; il avait dû arriver le soir à la tombée de la nuit, avait la neige, car des empreintes de pied n'indiquaient que la sortie, mais pas l'arrivée.

Quatre verres et un couvert avaient été trouvés sur une table; il avait donc soupé après la famille et en leur compagnie.

Ce n'était donc pas un étranger. Mais il fallait déterminer davantage sa qualité.

La chambre où avait couché l'assassin était placée entre la chambre des époux Guérin et celle de leur fille; elle communiquait à ces deux chambres par des portes latérales. Or, ces portes n'avaient pas été fermées; c'était donc nécessairement un ami de la maison, en qui l'on avait toute confiance.

Ce qui confirmait encore cette supposition, c'est l'installation provisoire de cet étranger que l'on avait sans façon fait coucher sur un matelas arraché du lit de la jeune fille.

Qui pouvait être reçu ainsi? M. Guérin avait eu en premières noces un fils, âgé de 27 ans, marin, assez mauvais sujet, récemment condamné à trois mois de prison pour vol; ce fils était en congé et habitait Marseille.

Une dépêche télégraphique fut envoyée à Marseille; le fils de M. Guérin fut arrêté au moment où il allait partir pour Toulon; le devant de sa chemise était tout ensanglanté, et il avait sur lui la montre d'argent de son beau-père.

A la suite d'un fait chronique que nous avons publié ces jours passés, relativement à une attaque suivie de vol qui se serait produite sur le quai Saint-Vincent, dans la nuit de samedi à dimanche, M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement a fait une enquête très-sérieuse dont il nous envoie le rapport.

Il résulte de cette enquête que l'homme qui s'est plaint de l'attaque dont nous avons parlé était ivre, qu'il a été blessé dans une rixe qu'il a eue au sortir du café et qu'il n'a été dépouillé d'aucun objet.

Cette agression perd donc toute espèce de gravité, et ne doit nullement effrayer les habitants du quartier.

Avant son départ pour Paris, M. Lemettier de Neuville, cédant à de nombreuses sollicitations, donnera une dernière représentation de ses *Pupazzi* le samedi 11 février, à 8 heures du soir.

Entrée 3 et 5 fr. — S'adresser à l'hôtel Collet.

Mariages Riches

INSTITUT MATRIMONIAL DE FRANCE
FONDÉ PAR M^{me} DE SAINT-JUST

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. — Dots de 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

Rue de Maubeuge, 32, Paris.

Le but moral de l'Institut Matrimonial que je viens de fonder me permet d'offrir aux familles dans la grave question du mariage mon concours maternel et dévoué et de me placer à la tête d'une profession que je considère comme éminemment utile et toute sociale.

Cette profession que le préjugé a frappée jusqu'à ce jour de réprobation n'a pas été comprise comme elle le mérite, ni exercée comme elle devait l'être au grand jour.

En me faisant l'intermédiaire, le trait-d'union entre les familles honorables je crois remplir une véritable mission, un devoir imposé par les circonstances présentes, aujourd'hui que notre société ébranlée dans sa base a besoin de se reconstituer et de trouver des cœurs dévoués et courageux pour aider au mouvement de régénération sociale qui s'accomplit.

La noblesse et la haute bourgeoisie tendent de plus en plus à se rapprocher par des mariages, les uns apportent un nom glorieusement acquis, les autres une fortune acquise honnêtement par l'intelligence et le travail. De ces alliances il doit sortir une race nouvelle forte et saine, où les vertus domestiques s'unissent aux chevaleresques, le travail à l'honneur, l'intelligence à la richesse, seront pour notre société autant d'éléments régénérateurs.

C'est dans ce but, cette espérance que j'ai fondé mon Institut Matrimonial, création aussi utile que pratique et méritant à tous les titres la confiance des mères de familles que je suis appelée à représenter dans leurs intérêts les plus chers.

Comprenant l'importance de ma mission et la responsabilité d'un tel mandat j'apporai dans son exécution la foi la plus profonde et le dévouement le plus complet.

Ancienne élève du Sacré-Cœur, mon éducation, mes principes, mes sentiments religieux et les garanties que je puis offrir aux familles et c'est sous le patronage et la protection du clergé que je place mon œuvre.

Mon but est saint et grand, puissent les cœurs honnêtes le comprendre et marcher avec moi en prenant pour devise:

France — Religion — Famille.
L. DE SAINT-JUST.

Santé à tous rendue sans médecine par la découverte *farine de Santé Revalésière* du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalésière* du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, métrorrhée, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pruslow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.
Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bon-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMBART, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans caféine, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalésière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Balandria et Sabourant, Turin, épicerie, 16, rue Neuve; Dorvault, pharmacien central, Perroux, épicerie, 57, rue Bourbonnais; Varvarand, épicerie, rue de Lyon, 60; Nappo, frères, place de Lyon; Verpillieu, Millon, rue de Lyon, 48; Chériban, Fayolle frères, Armandy Boissonnet, pharmacien, J. Girard, Barbant. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Dépêches du Matin

31 Janvier. — 7 heures du matin.

Paris, 30 janvier.

M. de Larcy a eu dans la matinée une nouvelle entrevue avec M. Thiers, qui l'avait fait demander.

Assemblée. — M. Saisset dépose un projet de loi tendant à augmenter le payé des soldats de mer.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur les marchés lyonnais.

M. Challemel-Lacour dit que le rapport manque d'ordre et de logique, et que c'est plutôt un factum politique. L'orateur sépare l'affaire des marchés de Lyon de la comptabilité de l'armée des Vosges; il rend incidemment hommage à Garibaldi.

de Ségur en ce qui concerne les irrégularités financières. Il s'occupe de l'affaire Favier. Il constate que les inventions raillées par la commission furent approuvées par des hommes compétents. Il reproche les reproches contre sa conduite à l'égard des francs-tireurs; il dit que la République est le gouvernement de la justice, mais doit aussi être le gouvernement de l'ordre. On ne peut pas reprocher à l'administration lyonnaise de malversation ni de dilapidation; mais le rapport a voulu simplement jeter du discrédit sur la démocratie lyonnaise.

Il dit que l'administration préfectorale de Lyon qui a maintenu l'ordre et prévenu la guerre civile, méritait mieux que des injures. Il attend avec calme le jugement de l'Assemblée. Il attend aussi avec pleine confiance le jugement des amis de l'équité contre les passions de ses adversaires que rien n'arrête. (Vifs applaudissements à gauche.) M. Carayon-Latour commence à parler.

M. Carayon-Latour, parlant pour un fait personnel, rappelle qu'il a fait disparaître le drapeau rouge dans Lyon et dans une autre commune où il passait avec son bataillon.

Il ajoute qu'il a vu l'ordre de M. Challemel-Lacour ordonnant de fusiller immédiatement un certain nombre d'hommes.

M. Challemel-Lacour réplique qu'il n'en a nulle souvenance. Il dit que ce fait est absolument impossible. Il y a ici une confusion qui disparaîtra seulement par la production de la pièce. (Agitation.)

Il insiste sur la production de la pièce. (Vive agitation.)

M. Challemel-Lacour demande une enquête. Il en attend le résultat avec tranquillité.

Toute la séance est remplie par les discours de M. Challemel-Lacour qui démontre que si quelques faits d'irrégularité ressortent du rapport, aucun fait de malversation n'est prouvé.

M. Carayon-Latour cite une dépêche de M. Challemel-Lacour au général Bressolles dans laquelle M. Challemel dit de faire fusiller M. Carayon et d'autres officiers de la Gironde.

M. Challemel demande une enquête sur ce fait.

Longue agitation.
La séance est levée.

Paris, 31 janvier.

Le *Sicile* dit que la liste des généraux composant le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine est arrêtée et a été soumise à M. Thiers mardi.

Dans la seconde entrevue entre M. de Larcy et M. Thiers, hier, on assure que M. Thiers aurait demandé à M. de Larcy comment la commission créait, pour le président de la République, la responsabilité exclusive des affaires politiques extérieures et ne lui attribuait pas la responsabilité politique intérieure souvent plus grave. « Soyons conséquents, lui a-t-il dit, excluez-moi ou admettez-moi entièrement. »

M. Thiers parle ensuite de la nécessité d'une seconde chambre, disant qu'il ne se contenterait pas de la déclaration platonique insérée dans le projet.

Bourse, plus haut 55, 89,97, clôture en réaction par suite des réalisations.

Beaucoup de neige est tombée dans les Basses-Alpes.

Bilan de la Banque

Augmentation: Numéraire, 1/2 million. Portefeuille, 11 1/3 millions. Circulation, 10 3/4. Comptes particuliers, 1/2 million. Trésor, 2 3/4 millions.

Diminution: Avances sur lingots, 1/4 million. La Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 3 1/2 p. 0/0.

Dépêches du Soir

31 Janvier. — 2 heures du soir.

Paris, 31 janvier.

Fin de la séance de l'Assemblée d'hier. — M. de Carayon-Latour dit qu'il avait été envoyé à Venissieux avec son bataillon mobile, il y vit flotter le drapeau rouge et le fit disparaître. Cet acte, ajoute-t-il, provoqua contre moi et mes soldats une haine mortelle de la part du maire et du conseil municipal de Venissieux.

Le maire adressa à Lyon le rapport le plus injuste contre nous; M. Challemel renvoya ce rapport au général Bressolles, avec cette annotation de sa main, que l'orateur a vu: « Faites fusiller tous ces gens-là. »

M. Challemel ne nie pas le fait; il ne se souvient pas, mais il lui paraît impossible tel qu'il est raconté, et demande la production du rapport contenant cette annotation.

M. Daguilhon-Lasselve déclare tenir du général Bressolles que le fait est parfaitement exact. (Vive agitation.)

La discussion continue aujourd'hui.

Une note du *Journal officiel* dément le bruit reproduit par *Paris-Journal* que le transport l'Orne, qui était parti de Brest le 13 janvier, soit rentré complètement démanté.

La *Gazette des Tribunaux* dit que onze arrestations seulement ont été faites par l'Internationale.

Madrid, 31 janvier.

Le chemin de fer du Nord n'admet ni voyageurs ni marchandises pour les stations au-delà d'Alsasua ou pour les stations des provinces basques.

quillité, même en 1848, où toute la population nous resta sympathique comme au premier jour. Dès le mois d'août 1870, le frère Philippe, supérieur général de notre congrégation, fut nommé ministre de la guerre tous nos maisons s'ouvrirent pour servir d'ambulances, et engagea nos frères à se dévouer au service des malades et des blessés.

D'autre part, le frère

devenir de vrais citoyens et de vraies... Les membres du conseil d'administration... Lyon compte 32 écoles congréganistes de garçons et 31 de filles.

« villes pour le salut de la patrie, aussitôt qu'il se seront convaincus que les ouvriers des villes ne prendront pas leur parti... »

« dans cette malheureuse ville. — Cet accord si désirable ne s'est pas réalisé... »

Nous donnons, aux pièces justificatives, les lettres de l'honorable général M. Challemel-Lacour et la proclamation que le préfet du Rhône...

« drer de graves abus, et je tiens, encore une fois, à vous mettre en garde contre des prétentions démesurées, que nous ne pouvons accepter... »

Général Crouzat à Guérin à Bordeaux. « Je vous demande instamment la dissolution immédiate du corps du général Frappin... »

Le 4 septembre la république fut proclamée... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

Le 22 septembre, le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

Le 22 septembre, le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

Le 22 septembre, le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

Le 22 septembre, le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

Le 22 septembre, le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité... Le conseil municipal vota l'unité à l'unanimité.

SAINT-ETIENNE, 30 janvier 1873.

qu'on l'insolence d'un certain parti rendait nécessaire: Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République, attendu que l'arrêté du 22 décembre 1870, qui suspendait jusqu'à nouvel ordre l'exercice du droit de réunion, n'a été pris qu'en raison de circonstances exceptionnelles et d'un péril imminent qui a disparu, attendu que, dans la crise formidable où le pays est engagé, ayant à choisir entre la continuation d'une guerre pénible, mais dont le succès final est certain, et une paix qui consommait pour un long temps la ruine matérielle et la déchéance morale de la France, les citoyens doivent pouvoir s'entendre et l'opinion se manifester librement.

PROCLAMATION DE VALENTIN AUX HABITANTS DU RHONE.

Citoyens! Quel Français digne de ce nom voudrait accepter une des candidatures, quel Français digne de ce nom osera se ruer en tête des candidats imposés, patronnés par l'artillerie et les baïonnettes prussiennes. Que votre vote de demain fournisse la réponse. Lyon, le 17 février 1871.

Le préfet, commissaire extraordinaire de la République. Edmond VALENTIN. (1)

La démagogie put donc tenter un suprême effort.

Le péril était immense. Suivant une parole célèbre, il ne restait plus une faute à commettre. Les conservateurs de toutes les nuances le comprennent, ils se concertent et s'unissent. On hésita pas, dans les campagnes, à franchir des distances considérables pour aller au scrutin.

La victoire fut complète, le nom du citoyen qui avait le plus constamment et le plus énergiquement combattu les illégalités et les chimères de la municipalité lyonnaise, sortit le premier de l'urne, et le département du Rhône, en envoyant au siège de l'Assemblée nationale, des hommes désignés au choix des électeurs par les comités réunis du parti conservateur, donna à la France la mesure de ce que peuvent, même dans la France où la démagogie compte le plus d'adhérents, l'accord et la discipline de ceux qui appréhendent ce que valent, ce qui durent et ce que coûtent les pouvoirs d'aventure.

La France fut enfin représentée, et le gouvernement d'une Assemblée librement élue se substitua à un gouvernement dont le berceau avait été une Chambre envahie.

(1) C'est à l'occasion du retard apporté à la composition de cette affiche, que M. Valentin fit incarner le rôle de Mme. Chaperon et prit un arrêté ordonnant de fermer l'imprimerie.

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2839

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2839

BOURSE DE PARIS

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 %, 5 % (anc.), 5 % (nouveau).

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 31 Janvier 1873.

VALEURS

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS. Rows include 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt (1872), 5 0/0 Libéré (1871), Banque de France, etc.

BONS DU TRÉSOR (3 mois à 5 mois, 3 1/2 0/0; 6 mois à 11 mois, 4 0/0; An an..., 4 1/2 0/0)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, PRODUIS, etc. Rows include 18 Organsins, 19 Trames, etc.

BALLOTS PESÉS

Balots conditionnés dep. le 1er du mois. 2708 n°. Balots pesés depuis le 1er du mois. 1027 n°

AVIGNON, 30 janvier.

Table with columns: 8 Organsins, 9 Trames, 6 Grèges, 3 Balots pesés.

AVIGNON, 30 janvier.

Table with columns: 2 Organsins, 3 Trames, 1 Grèges.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include minima, maxima, etc.

SITUATION GÉNÉRALE.

Légère bourrasque dans le S-O de la France; une forte pression règne toujours dans le nord-ouest de l'Europe.

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. minima maxima barom. du ciel à 7 h. du m.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 1.50

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage. 0.00

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 janvier. 0.002

Légère bourrasque dans le S-O de la France; une forte pression règne toujours dans le nord-ouest de l'Europe.

Haute, Yarmouth, Thurso, vent S-E faible, fort sur la Hollande, mer agitée, houleuse à Yarmouth. Roche-sur-Yon, Brest, València, vent faible; du

SPECTACLES DU 31 JANVIER

GRAND-THÉÂTRE. Dernière représentation de Mlle Marie Bon. L'ombre, opéra comique en 3 actes.

THÉÂTRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE

TOUT LYON LA VERRA ET LA BANQUE AUSSI. revue fantaisique en 3 actes, 1 prologue et 2 tableaux.

BONNETERIE EN GROS

A céder, pour cause de fin de société, fonds de bonneterie en gros. Clientèle très nombreuse dans le midi, l'ouest et le centre de la France. Affaires assurées.

DEMANDE

Un homme, connaissant la place de Lyon, ayant fait les recettes pendant 20 ans, demande une place de garçon de recettes au bureau.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE M. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'AIX (BOUCHES-DU-RHON) Société anonyme au capital de 500,000 francs.

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 20 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'ANGOULEME Société anonyme au capital de 500,000 francs.

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 27 février 1873, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE CHAMBERY (SAVOIE) Société anonyme au capital de 280,000 francs.

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 24 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'ALAIS (GARD) Société anonyme au capital de 196,875 francs.

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 19 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE BESANCON Société anonyme, capital 1,000,000 francs.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 8 mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Limoges

MM. les actionnaires sont prévenus qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu le jeudi 6 mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

ORDRE DU JOUR:

Compte-rendu de l'exercice 1872; Modifications aux statuts; Mesures financières; Nomination d'un administrateur.

Gaz de Dôle

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 8 mars 1873, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Florence

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 12 mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Venise

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 11 mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Perpignan

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 28 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz d'Angers

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 4 mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Vérone

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 27 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Montauban

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 28 février 1873, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Reims

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 25 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Metz

MM. les actionnaires sont prévenus qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu le samedi premier mars 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

ORDRE DU JOUR:

Rapport du conseil; Vote sur les voies et moyens pour exécuter des travaux résultant du nouveau traité.

Gaz de Puy

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 24 février 1873, à deux heures de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Clermont-Ferrand

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 23 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Gaz de Bourg

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 18 février 1873, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la société, à Lyon, 46, rue Centrale.

EAU de MÉLISSE

des CARMES du Frère MATHIAS. A. EMERY, rue Vacon, 54, Marseille.

ASTHME

oppression, catarrhe, guérison sûre par le Remède d'Abyssinie d'Eschard, 125, rue Saint-Martin, Paris. — Boîte, 5 fr.

POUR LES CHEVEUX ET LA BARBE

RÉPARATEUR AU QUINQUINA ON L'EMPLOIE SOI-MÊME. Préparé par F. CRUCQ, chimiste breveté s. g. d. g., fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie.

AVIS

Une maison de fabrique en pleine activité, désirant donner de l'extension à son commerce, demande un commanditaire pouvant disposer de quinze à vingt mille francs, intérêts et profits assurés.

A LOUER

de suite pour magasin, rue de l'Arbre-Sec, 26, grand rez-de-chaussée ou premier étage. S'y adresser. 5069

A VENDRE

un commerce de blanc, lingerie et confection, au centre des affaires. S'adresser au bureau d'annonces, 29, rue Gasparin, Lyon, de deux heures à quatre heures.

UN GENDARME

en retraite, connaissant l'allemand et le français, demande un emploi. S'adresser rue Péral, 1, au fond de la cour. 5038

TONIQUE

VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE. Vin de Palerme au quinquina et au Colombo. Médaille d'argent, Exposition de Lyon, 1872.

Le MEILLEUR RECONSTITUANT et le PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES. Préservé aux enfants débiles, aux femmes délicates, aux convalescents, aux vieillards affaiblis et aussi dans les névroses, les diarrhées chroniques, la chlorose, etc.

Entrepôts: Paris, rue de la Feuillade, 7; Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, 9. — Dépôts dans les bonnes pharmacies.

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME. Préparé par F. CRUCQ, chimiste breveté s. g. d. g., fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 30 Janvier (de midi 1/2 à 3 h.)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include 3 0/0, 4 1/2 %, 5 %, etc.

BOURSE DE LYON — Vendredi 31 Janvier (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include 3 0/0, 5 0/0, etc.

BULLETIN FINANCIER

Le marché considère sans doute qu'il est arrivé à l'étape et qu'il a le droit de souffler et de se reposer un instant. Après une course comme celle qu'il vient de fournir en janvier, il a incontestablement besoin d'un peu de répit et nous espérons que les meneurs du mouvement de hausse le comprendront.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre

Lyon, le

Signature